

DELIBERATION

89 (8.6)

Le 25 octobre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 octobre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTAGNON, Madame KHEBRARA à Monsieur CHAPOT.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : **Recours au Service National Universel**

Monsieur le Maire expose que, lancé pour la première fois en 2019 dans 13 départements pilotes grâce au volontariat de 2 000 jeunes, le contexte sanitaire a empêché sa montée en charge en 2020. C'est donc en 2021, qu'est organisé pour la première fois, au moins un séjour de cohésion dans l'ensemble des départements. Cette année plus de 29 000 jeunes ont manifesté leur intérêt pour le Service National Universel (SNU) en ouvrant un dossier d'inscription.

Par courrier en date du 4 août 2021, la Préfecture de la Loire nous a informé que 3 jeunes Andréziens-Bouthéonnais étaient inscrits au SNU.

Monsieur le Maire explique que le SNU a notamment pour objectif :

- D'accroître la cohésion et la résilience de la nation, en développant une culture de l'engagement,
- De garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge,
- De renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel.

A ce titre, la mise en œuvre du SNU a pour finalités principales :

- La transmission d'un socle républicain,
- Le renforcement de la cohésion nationale qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires,
- Le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle,
- La prise de conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211026-2021-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021

Affichage : 26/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

89 (8.6)

Il indique que le SNU s'adresse aux jeunes filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans, quels que soient leur parcours et leur situation ; et à ce titre s'inscrit parfaitement dans la volonté de l'équipe municipale de promouvoir une ville écoresponsable et solidaire.

Monsieur le Maire annonce que ce dispositif se décline en trois phases :

→ Deux obligatoires :

- Le séjour de cohésion au cours duquel les jeunes participent pendant deux semaines à un moment de vie collective en dehors de leur département d'origine.
- La mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une administration ou d'un corps en uniforme, EHPAD, ... Les jeunes sont accueillis pour une durée minimum de 84 heures (hors temps scolaire) répartie au cours de l'année suivant le séjour de cohésion. La mission doit s'inscrire dans des thématiques telles que la défense et mémoire, la sécurité, la solidarité, l'éducation, la culture, le sport, l'environnement et développement durable, la citoyenneté.

→ Une facultative : L'engagement volontaire

Chaque jeune peut poursuivre son engagement volontaire pour une durée de 3 mois à 1 an selon les mêmes modalités que la mission d'intérêt général. Cet engagement s'articule principalement autour de dispositifs existants : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, ... Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'existence de ce dispositif,
- **AUTORISE** la Ville d'Andrézieux-Bouthéon à adhérer au dispositif du Service National Universel et à accueillir au sein de sa structure des jeunes volontaires pour des missions d'intérêt général et les engagements à suivre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'engagement et l'ensemble des documents s'y afférents.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 octobre 2021

Le Maire,
François DRIOL

